



CONSEIL REPRESENTATIF DES ASSOCIATIONS FRANCO-VIETNAMIENNES DE FRANCE

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris le 10 juillet 2018

Objet : Réforme du baccalauréat 2021 - Langues vivantes rares.

Monsieur le Ministre,

La communauté vietnamienne de France nous a fait part du profond émoi que suscite la réforme du baccalauréat qui sera mise en œuvre à compter de 2021.

En effet, cette réforme va non seulement supprimer la possibilité d'opter pour certaines langues vivantes dites « rares » mais, pour celles qui resteront encore admises à l'épreuve du baccalauréat, il deviendra pratiquement impossible de les choisir.

S'agissant plus spécifiquement de la langue vietnamienne, elle pourra toujours être présentée aux épreuves du baccalauréat comme première langue vivante (LVA et LVB) ou comme option facultative (LVC) mais, à la condition toutefois que le candidat ait opté pour cette langue dès la classe de première (et donc dès l'année prochaine) et non plus en classe de terminale.

En outre, l'option pour une langue vivante rare ne sera possible qu'à la condition que cette langue ait été étudiée au sein de l'établissement scolaire de l'élève (ou en enseignement inter-établissements) ou encore auprès du Centre National de l'Enseignement à Distance (CNED).

Or, les langues rares comme le vietnamien ne sont enseignées que dans très peu d'établissements scolaires et sont inexistantes au CNED, ce qui conduira à leur disparition du système scolaire.

Généralement bons élèves, bien intégrés dans la communauté nationale, les jeunes français d'origine vietnamienne qui, comme vous le savez, demeurent attachés à leur culture d'origine et aux valeurs de solidarité familiale, se trouveront ainsi obligés d'opter pour une autre langue que celle de leurs parents.

Pour éviter qu'il en soit ainsi, l'ensemble de la communauté des français d'origine vietnamienne vous demande de bien vouloir assouplir la réforme envisagée en permettant aux élèves qui souhaitent opter pour une langue vivante rare, de passer l'épreuve de cette langue en candidats libres et donc, sans avoir été obligatoirement inscrits dans l'un des très rares établissements scolaires proposant la langue de leur choix et ce, dans le cadre d'une épreuve terminale en juin de l'année de l'examen.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Gérard Ngo
Président du CRAFV